



CONSEIL MUNICIPAL **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE** **DU 30 JUIN 2017**

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, le vendredi 30 juin 2017 à 20H07 à Fruges

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :

Mesdames et Messieurs Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Marc JENNEQUIN, Chantal PERDRILLAT, Jessica PERREZ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE

Avaient donné procuration :

Jean-Jacques HILMOINE à Danièle DUHAMEL, Marie-Christine LEMAITRE à Sandrine DAUSSE, Fabrice PARPET à Stéphanie QUIQUEMPOIX, Philippe PLUMECOCQ à Chantal PERDRILLAT, Pascal VERRIER à Christophe BOIDIN

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe BOIDIN

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

N° 2017-06-019 : ELECTION SENATORIALE : ELECTION DES DELEGUES

La séance ouverte , M. Le Maire rappelle que :

Vu le code électoral,

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 Juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 Juin 2017 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 Juin 2017 modifiant celui du 16 Juin 2017 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR/INTA/INTA1717222C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Considérant qu'il convient que le conseil municipal se réunisse le 30 Juin 2017 pour élire les délégués suppléants en vue des élections sénatoriales,

Considérant que les grands électeurs sont appelés à voter aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017,

a) Composition du bureau électoral :

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes à l'ouverture du scrutin, il s'agit de : Mesdames Chantal PERDRILLAT et Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Monsieur Pierre-Antoine PODEVIN et Madame Marlène DOUILLY.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Le secrétariat est assuré par Madame Danièle DUHAMEL.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Commune comporte plus de 1000 et moins de 9000 habitants avec un effectif légal de 23 conseillers municipaux tel que déterminé à l'article L. 2121-2 du C.G.C.T. résultant du dernier renouvellement général de Mars 2014 (L.284) et ainsi le Conseil Municipal doit élire 7 délégués titulaires et 4 suppléants en vue des élections sénatoriales.

Pour rappel le mode de scrutin concernant les communes de 1000 habitants et plus (L.289, R137 et suivants) est le suivant :

- Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle à la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel (modification de l'ordre de présentation des candidats sur une liste).
- Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du Maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants.

b) Election des délégués :

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour l'élection des délégués titulaires et délégués suppléants.

Se portent candidats :

Liste A :

- Monsieur BOIDIN Christophe
- Monsieur JENNEQUIN Marc
- Madame Stéphanie QUIQUEMPOIX
- Monsieur Fabrice PARPET
- Madame PEREZ Jessica
- Monsieur BILLET Jacky
- Madame DOUILLY Marlène
- Monsieur Pierre Antoine PODEVIN
- Madame Marie-Antoinette VANHOOREBEKE
- Monsieur Frédéric TITRENT
- Madame Béatrice CLETON

Liste B :

- Monsieur Jean Jacques HILMOINE
- Madame Chantal PERDRILLAT
- Monsieur Francis ROUSSEL
- Madame Danièle DUHAMEL
- Monsieur Philippe PLUMECOCQ

c) Déroulement du tour de scrutin : Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, vient déposer dans l'urne son bulletin.

Procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des délégués titulaires :

Effectif légal du conseil municipal : 23

Nombre de conseils municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents à l'ouverture du scrutin : 17

Nombre de votants : 17

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 22

Après avoir procédé au vote et au dépouillement, le résultat est :

- Liste A : 16 voix
- Liste B : 6 voix

Sont désignés délégués :

Liste A : BOIDIN Christophe, JENNEQUIN Marc, QUIQUEMPOIX Stéphanie, PARPET Fabrice, PEREZ Jessica

Liste B : HILMOINE Jean Jacques, PERDRILLAT Chantal

Sont désignés suppléants :

Liste A : BILLET Jacky, DOUILLY Marlène, PODEVIN Pierre-Antoine

Liste B : ROUSSEL Francis

Après le vote, Monsieur le Maire a déclaré le scrutin clos à 20 heures 30, les membres du bureau électoral ayant procédé au dépouillement des bulletins de vote, à la rédaction du procès-verbal, au transfert des résultats et affichage.

N° 2017-06-020 : TENUE DES SEANCES : APPROBATION PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MARS 2017

M. Le Maire propose au Conseil l'approbation et la signature du procès verbal de la séance du 30 Mars 2017.

Les conseillers municipaux sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant son adoption définitive.

Madame Chantal PERDRILLAT rappelle qu'elle avait fait remarqué que des plantations avaient disparu sur le parking entre les rues du four et de la gare. A cela il lui a été répondu qu'elles avaient été déplacées pour les substituer par des espèces plus appropriées et souhaite savoir pourquoi cela n'a pas encore été fait ?

M. Le Maire explique que les nouvelles plantes n'ont pas encore été livrées et qu'avec la chaleur caniculaire il était préférable de retarder la mise en terre.

En suite de quoi plus aucune autre remarque n'étant formulée, M. Le Maire propose l'adoption de ce procès verbal.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité :

- Adopte le procès verbal de la séance du 30 Mars 2017

22 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Jessica PERREZ, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Pascal VERRIER

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2017-06-021 : COMMANDE PUBLIQUE : INFORMATION DES DECISIONS DU MAIRE

M. Le Maire rappelle qu'en vertu des délibérations des 10 Avril 2015 et 25 Juin 2015, il a respectivement, pour toute la durée de son mandat :

- été habilité à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant conformément aux articles 28 I, alinéa 2 du Code des Marchés Publics et L.2 122-22-4° du Code Général des Collectivités territoriales.
- reçu délégation, conformément à l'article L2122-22 du C.G.C.T., a procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Aussi il informe des décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal telles qu'annexées à la présente.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité,

- Prend acte des décisions prises.

22 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Jessica PERREZ, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Pascal VERRIER

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2017-06-022 : GESTION DU DOMAINE : INFORMATION DES AVIS DU MAIRE EN MATIERE DE DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

M. Le Maire rappelle dans le cadre de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de FRUGES , le droit de préemption urbain a fait l'objet , de la part de l'ensemble des communes membres, d'une délégation à son Président, sur l'ensemble du territoire Intercommunal.

Ce droit de préemption s'institue sur les secteurs du territoire communal inscrits en zone U et NA du PLUI, dont le périmètre est précisé sur le plan.

Il est Précisé que les cessions de terrains par les aménageurs et/ou les cessions relatives aux lots du lotissement sont exclues du champ d'application du droit de préemption urbain et que cette exclusion est valable cinq ans, à compter de la délibération du Conseil Communautaire du 1^{er} Octobre 2014.

Le Président de la Communauté de communes étant seul compétent en matière de préemption il est rappelé qu'il a préalablement été convenu que les Maires émettent un avis préalable de façon à la faire solliciter dans le cadre de projets ou perspectives communaux.

Aussi Lors de la séance précédente il a informé qu'il rendra régulièrement compte des avis qu'il formule au nom de la commune.

Sont ainsi rendus compte pour information les avis formulés tel qu'annexés à la présente.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité :

- Prend acte des avis formulés.

22 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Jessica PERREZ, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Pascal VERRIER

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2017-06-023 : GESTION DU DOMAINE PUBLIC : PROPTE DE LA VILLE - ANNULLATION DE LA DELIBERATION N° 2017-03-16 DU 30 MARS 2017

M. Le Maire rappelle que :

Par délibération du 30 Mars 2017(n° 2017-03-16), le Conseil Municipal a décidé de fixer à 50 € le montant de la verbalisation relative aux déjections canines.

Toutefois les articles R633-6 du code pénal, R 48-1-3°-a et R 49-4° du code de procédure pénal, la sanction relative à cette infraction donne lieu à une amende « forfaitaire » de 3^{ème} classe dont le montant est fixé par décret, soit 68 €.

En conséquence il n'appartenait pas au Conseil Municipal de ce prononcer à ce sujet.

M. Le Maire propose donc au Conseil Municipal l'annulation de la délibération prise à ce sujet.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité :

- Annule la délibération n° 2017-03-16 du 30 Mars 2017.

22 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Jessica PERREZ, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Pascal VERRIER

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2017-06-024 : RESSOURCES HUMAINES : PROPOSITION DE CREATION D'UN POSTE EN CONTRAT D'AVENIR

M. Le Maire rappelle que depuis début 2016 un agent en poste au sein de l'espace culturel Francis SAGOT (E.F.C.S.) est en arrêt maladie ordinaire. Compte-tenu de sa pathologie la reprise du travail par cet agent reste indéterminée en attendant les expertises.

Son remplacement est actuellement assuré par le biais d'un prestataire extérieur qui met à disposition un agent à mi-temps.

Aussi M. Le Maire propose de recruter un agent sous forme de contrat d'avenir pour palier la carence au sein de l'E.F.C.S. et venir en appui au sein du béguinage au côté de Mme Ghislaine VANRUMBEKE.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité :

- Décide la création d'un 4^{ème} poste sous contrat d'avenir
- Décide d'imputer cette dépense au budget principal.

22 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Jessica PERREZ, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Pascal VERRIER

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2017-06-025 : RESSOURCES HUMAINES : RECRUTEMENT DE CONTRATS SAISONNIERS

M. Le Maire informe que pour pouvoir continuer à assurer le bon fonctionnement des services durant la période des congés estivaux, M. Le Maire proposera le recrutement de 20 contrats saisonniers d'une durée d'une semaine chacun sur les mois de Juillet et Août.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité :

- Décide à la création de 20 contrats saisonniers pour la période estivale.
- Décide d'imputer cette dépense au budget communal
- Autorise M. Le Maire à signer les conventions à intervenir

22 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Jessica PERREZ, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Pascal VERRIER

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2017-06-026 : FORMATION DES ELUS : PROPOSITION D'ADHESION 2017 AUPRES DE LA F.E.C.I.

M. Le Maire rappelle qu'en 2016 le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur d'une adhésion auprès de la Fédération des élus citoyens et indépendants située à LENS pour des formations à destination des élus et collaborateurs sur site (Lens ou Béthune).

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la reconduction de cette adhésion au titre de l'année 2017.

Pour rappel, pour l'année 2016, le coût de formation, sans limite quantitative, était de

- 300 € pour un Conseiller Municipal
OU
- 1400 € pour l'ensemble du Conseil Municipal

et le Conseil avait opté pour la seconde formule. Pour cette dernière, en 2017, le coût s'établit à 1428 €.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité :

- Décide de reconduire pour 2017 l'adhésion à la F.E.C.I. pour un montant de 1428 €
- Décide d'imputer cette dépense au budget de la commune.
- Autorise M. Le Maire à signer la convention correspondante.

22 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Jessica PERREZ, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Pascal VERRIER

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

0 NE VOTE(nt) PAS

M. Le Maire rappelle que :

Par correspondance du 17 Mai 2017 la société Habitat 59/62 à COQUELLES sollicite la garantie, à hauteur de 50%, de deux des trois emprunts qu'elle a souscrit auprès de la caisse des dépôts et consignations, pour la réhabilitation et l'extension du Foyer de vie Val de Chêne à FRUGES.

Vu des articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu le Contrat de prêt n° 6278 en annexe signé entre : HABITAT 62-59 PICARDIE SA ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer de la façon suivante :

Article 1 : La commune de FRUGES accorde sa garantie à hauteur de 50%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 281 528 €, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 62978 constitué de deux lignes du prêt.

Article 2 : La garantie de la commune de FRUGES est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

22 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Jessica PERREZ, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Pascal VERRIER

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2017-06-028 : FINANCES : PRISE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE FRUGES AU CAPITAL AU SEIN DE LA SCIC ABATTOIR

M. Le Maire expose que la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois procède actuellement au montage d'une S.C.I.C. (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) pour la construction et gestion d'un outil d'abattage neuf.

Il propose :

- d'accepter le principe d'entrer dans le capital de la S.C.I.C.
- de déterminer son montant

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité :

- Accepte d'entrer dans le capital de la S.C.I.C. pour la construction d'un abattoir neuf.
- Décide de participer au capital sociales à hauteur de 5000 €
- Décide d'imputer cette dépense au budget communal.

22 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Jessica PERREZ, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Pascal VERRIER

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2017-06-029 : FINANCES - INVESTISSEMENTS : OUVERTURE DU PROGRAMME 47 - REQUALIFICATION URBAINE DE LA RUE DU MARECHAL LECLERC

M. Le Maire rappelle que :

Dans le cadre du projet de requalification urbaine de la rue du maréchal Leclerc qui fera suite à la démolition d'un lot d'habitation vétuste, après avoir présenté les grandes lignes du projet, le montant estimatif de l'opération s'établit à 312 000 € T.T.C. , frais de maîtrise d'œuvre inclus. Il propose de créer l'autorisation de programme 47.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité :

- Décide l'ouverture de l'autorisation de programme (AC) et crédits de paiement (CP) suivants :

N° AP	Libellé	Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
-------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

		de l'AP				
AP 47	Requalification urbaine rue du maréchal Leclerc	1270000 €	20000 €	200000 €	787500 €	262500 €

- Autoriser M. Le Maire à solliciter toutes les subventions possibles et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

22 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Jessica PERREZ, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Pascal VERRIER

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2017-06-030 : URBANISME : ADHESION A UN SERVICE COMMUN POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET DROITS DES SOLS HUCQUELIERS FRUGES

M. Le Maire rappelle que tous documents d'urbanisme relatifs aux droits du sols (permis de construire, autorisation de travaux, déclaration préalable, certificats d'urbanisme....) était jusqu'au 31 décembre 2016 instruits par les services de l'état. Au 1^{er} Janvier 2017 cette instruction est devenue compétence des communes et un service d'instruction a été mis en place, à la demande de ses communes membres, au sein de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois.

La charge financière est également supportée par l'E.P.C.I.

Aussi pour régulariser juridiquement cette situation, la C.C.H.P.M. a décidé, lors de son conseil communautaire du 12 Juin de créer un service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le mode de participation se fera à l'acte, en fonction d'un coût unitaire forfaitaire et de l'application d'un coefficient en fonction de la nature document d'urbanisme traité comme suit :

- Permis de construire : 1
- Permis d'aménager : 1,2
- Permis de démolir : 0,80
- Déclaration préalable : 0,70
- Certificat d'urbanisme opérationnel : 0,40
- Certificat d'urbanisme : 0,20

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité :

- Accepter l'adhésion au service commun mis en place par la Communauté de communes du haut pays du montreuillois.

- Décide d'imputer cette dépense au budget communal
- Autorise M. Le Maire à signer la convention à intervenir.

22 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Jessica PERREZ, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Pascal VERRIER

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2017-06-031 : FINANCES : MODIFICATIONS D'ECRITURES ET DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 1

M. Le Maire rappelle que :

Par correspondance du 11 Mai 2017 , le contrôle de légalité a émis quelques observations de forme concernant les Comptes Administratif 2016 et le Budget Primitif 2017

1- Restes à réaliser :

Lors du vote du compte administratif les restes à réaliser ont repris comme suit :

Article 21713 : terrains aménagés	605 000 €
Article 2188 : Autres immobilisations corporelles	212450 €
Article 2312 : Agencements et aménagements de terrains	93000 €
Article 2313 : Constructions	367000 €

Au budget Primitif inscrits comme suit :

	RAR	Proposés	Votés
Article 21713 : terrains aménagés	605000 €	605000 €	423600 €
Article 2188 : Autres immobilisations corporelles	212450 €	-212450 €	0 €
Article 2312 : Agencements et	93000 €	-93000 €	0 €

aménagements de terrains			
Article 2313 : Constructions	367000 €	-225000 €	142000 €

Or, Le contrôle de légalité rappelle qu'aucun montant négatif ne peut être voté au budget primitif sauf au compte 61112.

Aussi il convient de modifier les écritures au Compte administratif 2016 qui seront reprises du même montant au budget primitif 2017.

Restes à réaliser 2016 à reporter au BP 2017 :

Article 21713 : terrains aménagés	605 000 €
Article 2313 : Constructions	142000 €

2- Erreur d'imputation comptable :

Une recette de 17000 € a été inscrite au compte 74741 « participations communes membres du GPF » or cet article ne peut être utilisé que par les EPCI. Aussi Il convient de procéder à une modification au travers d'une décision modificative de crédit telle qu'annexée à la présente.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité :

- Accepte la modification des restes à réaliser 2016 sur l'exercice 2017 et modifie en conséquence les compte administratif 2016 et budget primitif 2017.
- Accepte la décision modificative de crédits n° 1 proposée et reprise en annexe.

22 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Jessica PERREZ, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Pascal VERRIER

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2017-06-032 : INTERCOMMUNALITE : PROPOSITION DE CONVENTION AVEC LA CCHPM POUR L'IMPLANTATION D'UNE BORNE ELECTRIQUE

M. Le Maire rappelle que dans le cadre du contrat Territoire à énergie Positive signé avec les services de l'état, la CCHPM a prévu l'implantation de diverses bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Le taux de subvention s'établit à 80%. Pour la commune de FRUGES, il est proposé l'implantation d'une borne permettant de recharger 2 véhicules simultanément.

Après compatibilité de raccordement au réseau, la borne pourrait être installée derrière l'hôtel de ville.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité :

- Accepte l'implantation d'une borne de recharge des véhicules électriques sur le domaine public communal.
- Autoriser M. Le Maire à signer la convention à intervenir avec la CCHPM.

22 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Jessica PERREZ, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Pascal VERRIER

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2017-06-033 : REDUCTION DE PERIMETRE SIAEP VALLEE DE LA LYS : HAMEAUX DE FRUGES (LOEUILLETTE, GOURGUESSON ET HERBECQUES)

M. Le Maire rappelle que le syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable de la Vallée de la Lys a eu son périmètre réduit au 1^{er} janvier 2017 avec la sortie des communes de Audincthun avec le Hameau de Wandonne, Coyecques, Dennebroeucq et Reclinghem qui rejoindront la future communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer possédant la compétence Eau.

Aussi il rappelle que les Hameaux de Fruges : Loeuillette, Gourgouesson et Herbecques, sont concernés et resteront dans le SIAEP Vallée de la Lys au même titre que les communes de Hèzecques, Ligny, Matringhem, Mencas, Radinghem, Senlis, Verchin, Vincly,

Il demande au Conseil de se prononcer sur plusieurs points :

- Réduction du périmètre et modification des statuts du SIAEP Vallée de La Lys avec le transfert du siège social à Dennebroeucq à compter du 01/01/2017 (statuts en annexe)
- Répartition des biens non individualisables par rapport à la consommation d'eau au prorata des communes comme suit :

Audincthun Wandonne	+	17,05 % (13,13 + 3,92)
Coyecques		13,12 %
Dennebroeucq		11,06 %
Reclinghem		7,4 %

Le MATERIEL SIAEP restera dans l'actif du SIAEP.

- Répartition des biens individualisables : les biens implantés sur les communes membres seront transférés aux communes concernées, il n'y a pas de mise en disposition par les communes sortantes donc pas de fin de disposition des biens reçus. (voir tableau annexé à la présente)

- Le transfert du personnel : transfert de M. Philippe DUTERTRE et M. Romain HERICOURT, adjoints techniques, à la CAPSO au 01/01/2017.
- L'emprunt en cours pour la station de pompage de Radinghem (une annualité restante en 2017) reste à la charge du SIAEP Vallée de la Lys.
- La demande d'emprunt à la caisse d'épargne d'un montant de 350 k€ sur 10 ans trimestriellement au taux de 0,73 % pour le bâtiment de Dennebroeucq en cours de construction sera à la charge du SIAEP Vallée de La Lys car le bâtiment restera dans l'actif du SIAEP.
- Indemnités exceptionnelles (partie du 515) : il est prévu le versement d'une indemnité exceptionnelle aux communes sortantes avec le transfert des résultats budgétaires au 31/12/2016 par rapport au pourcentage de la consommation d'eau.
- Les restes à recouvrer seront conservés par le SIAEP Vallée de La Lys ainsi que les restes à réaliser pour le bâtiment de Dennebroeucq.
- Il sera rédigé trois conventions avec la CAPSO de six mois minimum :
 - *Pour l'utilisation et la revente de l'eau potable
 - *les prestations de services
 - *la facturation de l'abonnement (en rappelant que les usagers des communes sortantes ont déjà réglés la période de janvier à juin 2017 soit six mois sur les factures 2016.)
- Une facturation complémentaire sera adressée aux usagers des communes sortantes pour la période d'août à décembre 2016 avec un courrier explicatif.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération et :

- Accepte les points énumérés ci-dessus
- Autorise le Maire à signer tous actes y afférents.

22 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Danièle DUHAMEL, Virginie FEUTREL, Jean-Jacques HILMOINE, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Chantal PERDRILLAT, Jessica PERREZ, Philippe PLUMECOCQ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Francis ROUSSEL, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Pascal VERRIER

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

0 NE VOTE(nt) PAS

M. Le Maire rappelle que :

Par délibération n° 2015-10-049 du 08 Octobre 2015 la commune a accepté d'adhérer au service commun mis en place par la Communauté de communes du Canton de FRUGES pour la gestion des Nouvelles Activités Péri-éducatives (NAP).

Un décret, le n° 2017-1108 du 27 Juin 2017 permet de revenir à une semaine de 4 jours. Si la possibilité est laissée à l'appréciation des Conseils Municipaux, le conseil d'école aura également à se prononcer et devra ensuite faire l'objet d'une demande auprès de l'inspecteur d'académie.

Rappelons que l'école de FRUGES fait l'objet d'un Regroupement Pédagogique Concentré avec les communes de HEZECQUES, LUGY, MATRINGHEM, MENCAS, RADINGHEM, SENLIS, VINCLY.

Après débats M. Le Maire propose au Conseil de se prononcer sur un retour au rythme scolaire de la semaine à 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2017.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par 17 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 0. :

- Décide d'opter favorablement à la faculté offerte par le décret n° 2017-1108 du 27 Juin 2017 en sollicitant le rétablissement d'un rythme scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2017 pour le R.P.C. des communes de FRUGES, HEZECQUES, LUGY, MATRINGHEM, MENCAS, RADINGHE, SENLIS et VINCLY.
- Décide, à compter de la mise en place de ce nouveau rythme, de mettre fin à l'adhésion au service commun institué par la Communauté de communes.

17 Voix POUR

Jean Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Sandrine DAUSSE, Béatrice CLETON, Emilie DEFACHEL, Marlène DOUILLY, Virginie FEUTREL, Marc JENNEQUIN, Marie-Christine LEMAITRE, Fabrice PARPET, Jessica PERREZ, Pierre-Antoine PODEVIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Daniel TITRENT, Frédéric TITRENT, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Pascal VERRIER

5 Voix CONTRE

Danièle DUHAMEL, Jean-Jacques HILMOINE, Chantal PERDRILLAT, Philippe PLUMECOCQ, Francis ROUSSEL

0 ABSTENTION(S)

0 NE VOTE(nt) PAS

Etabli à FRUGES le 04 Juillet 2017

Le Maire

